

VEUILLEZ TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE À L'ADRESSE SUIVANTE : occupations@capitale.gouv.qc.ca

NOM DU PROJET		DESCRIPTION DU PROJET	
NOM (Organisme ou personne physique)			
ADRESSE		NOMBRE DE PARTICIPANTS	
CODE POSTAL		SITE OCCUPÉ	
TÉLÉPHONE		HORAIRE DU TOURNAGE	
NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE		DATE (JJ/MM/AA)	à
COURRIEL		HEURE	_____ : _____ à _____ : _____
CELLULAIRE		DATE DE DIFFUSION	
		PLATEFORME DE DIFFUSION	

AUTORISATION D'OCCUPATION D'ESPACE

Selon le site choisi, des frais de location peuvent s'appliquer.
Selon le type de tournage, la CCNQ peut exiger un synopsis pour délivrer l'autorisation.

VISIBILITÉ (si applicable)

Le demandeur d'une autorisation d'espace pour un tournage s'engage à :

- Remercier la Commission de la capitale nationale du Québec au générique;
- Transmettre la preuve de ce remerciement à la CCNQ une fois le projet diffusé;

Des frais de pénalité s'appliquent en cas de non-respect de l'élément de visibilité.

DRONE (si applicable)

Voir la section 5.3 du **cadre d'occupation - PEV de la CCNQ**. Le détenteur d'occupation d'espace doit aviser la CCNQ de tous types de tournage.

La CCNQ peut consentir à la présence d'un drone, soit le décollage, l'atterrissage et le survol d'un site. La demande d'occupation ou de tournage doit être acheminée à la CCNQ pour analyse et doit respecter tous les critères suivants :

- Vérification de la vocation de l'organisme, de l'activité ou de l'événement ;
- Vérification de la trajectoire du drone, du périmètre de sécurité au moment du décollage et de l'atterrissage, du lieu, de la date et de l'heure de l'opération;
- Transmission du ou des certificat(s) d'immatriculation du ou des drone(s);
- Transmission du ou des permis de(s) pilote(s);
- Transmission d'une preuve d'assurance de responsabilité civile, au nom du pilote ou de la compagnie, incluant la marque, le modèle et le numéro de série du ou des drone(s);
- Obtenir l'autorisation des propriétaires limitrophes si nécessaire.

Après analyse, la CCNQ autorise ou non la présence d'un drone et transmet sa décision au demandeur.

ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ CIVILE (si applicable)

Une preuve d'assurance d'un minimum de **2 000 000 \$** sera exigée pour toutes demandes. Celle-ci devra être conforme aux exigences de la CCNQ :

- Couvrir la responsabilité civile du détenteur d'occupation d'espace contre toute réclamation quelle qu'elle soit résultant de dommages à la personne ou à la propriété d'autrui;
- La **Commission de la capitale nationale du Québec** (525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9) doit y être identifiée en tant qu'**assurée additionnelle**;
- Couvrir toute la durée de l'occupation **incluant la période de montage et de démontage**;
- Prévoir qu'un **préavis** sera adressé à la CCNQ avant toute **annulation, résiliation ou modifications importantes** de telle police d'assurance.

SIGNATURE ET ENGAGEMENT DU REQUÉRANT

En soumettant cette demande, vous vous engagez à respecter les règles générales et particulières contenues dans la **politique d'occupation des parcs et espaces verts** ainsi ses documents liés, notamment, le **cadre d'occupation - PEV de la CCNQ**.

Requérant (organisme ou personne physique)

____ / ____ / ____
JJ MM AAAA